

QUI SOMMES- NOUS ?

► ORIGINES

Les EMSP sont des établissements médico sociaux prenant en charge des Publics à Difficultés Spécifiques, créés par le décret du 9 septembre 2021. L'EMSP Le Chenal est autorisée par l'ARS Occitanie.

♥ VALEURS

Agir au plus près des besoins.
Placer l'utilisateur au centre de son parcours de soin.
Garantir le droit de l'utilisateur.
Non jugement, respect, empathie, humanité.

🎯 OBJECTIFS

FAVORISER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS

CREER ET FACILITER LES LIENS THERAPEUTIQUES

FACILITER LA COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE

NOUS CONTACTER

du lundi au vendredi

contact.emsp.lechenal@asso-sauvy.fr

☎ 06.70.58.74.73



EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE

LE CHENAL



ASSOCIATION
Joseph Sauvy

**PLATEFORME DES
SOLIDARITES**

**TERRITOIRE DES PYRENEES
ORIENTALES 66**

LE PUBLIC

Personnes sans domicile ou sans résidence stable, en situation d'urgence sociale, hébergées ou accueillies au sein des structures relevant de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI) et des accueils de jours, et rencontrant des difficultés de santé,

Personnes en situation de grande précarité ou personnes très démunies, quel que soit leur lieu de vie, **ne bénéficiant pas ou plus d'un accompagnement adapté à leurs besoins en santé et ayant des difficultés de santé.**

L'E.M.S.P. n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun pouvant déjà être sollicités pour l'aspect médical, ni au référent social des structures d'hébergement ou du secteur pour la situation sociale. Elle peut intervenir dans l'attente de leur prise en charge effective, ou pour répondre à toute situation complexe nécessitant une réelle démarche «d'aller-vers», pour susciter l'adhésion de la personne et son désir d'accéder aux soins.

LES MISSIONS

Aller vers les patients en camion médicalisé à la demande des partenaires/acteurs du territoire départemental.
Evaluation sociale et médicale des besoins.
Evaluation de l'état de santé somatique et psychique des personnes.
Prise en charge avant recours au système de santé de droit commun ou à un dispositif spécialisé.
Délivrance des premiers soins.
Orientation/accompagnement vers les dispositifs de soins.

En complément sur certains territoires
Dépistages (TROD).
Vaccination.
Conseils en matière de réduction des risques et des dommages pour les usagers de produits psychoactifs.

Information, orientation, accompagnement administratif et juridique, d'accès aux droits lorsque la personne n'a pas d'accompagnement en cours.

Construction d'actions collectives de prévention-promotion de la santé.

Formation et sensibilisation aux problématiques liées à la précarité et à la santé.

L'EMSP INTERVIENT EN APPUI À LA COORDINATION DES SOINS MISE EN PLACE AU SEIN DES STRUCTURES LORSQUE LES USAGERS SONT DÉJÀ ACCOMPAGNÉS OU HÉBERGÉS

SAISINE DE L'EMSP

PRIORITAIREMENT PAR LES PARTENAIRES/ACTEURS SANITAIRES SOCIAUX

L'EMSP est joignable par l'ensemble des acteurs sur une ligne portable ou par mail pour solliciter son intervention. La demande est évaluée par un professionnel de l'EMSP. Si la situation relève bien de l'EMSP, les modalités de prises de contact sont établies avec le demandeur.

PAR LES USAGERS

Le premier accueil vise à identifier les besoins de l'utilisateur, les accompagnements et prises en charge en cours, l'adéquation de la demande avec les missions de l'EMSP. La décision d'admission ou de non admission est communiquée à l'utilisateur à l'issue de l'entretien et assortie systématiquement d'une proposition/orientation alternative le cas échéant.



LA PRISE EN CHARGE EST DE 2 MOIS RENOUELABLE